

LE TROISIEME CYCLE

PREMIERE ANNEE PROBATOIRE

Elle permet à l'élève de réfléchir à son orientation soit vers l'achèvement de ses études en vue d'accéder à une pratique amateur autonome (3^{ème} cycle court conclu par un Certificat de Fin d'Etudes Musicales), soit en vue d'une orientation professionnelle (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial conclu par un Diplôme d'Etudes Musicales).



CHANT

TROISIEME CYCLE COURT

Le troisième cycle prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans la finalité d'accéder à une pratique autonome.

Les objectifs consistent en une acquisition structurée des connaissances et un approfondissement des techniques instrumentales ou vocales. La finalité est une intégration dans la pratique musicale amateur.

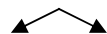
La durée de ce cycle est comprise entre une et deux années.

Il est composé d'un cours individuel d'une heure hebdomadaire.

L'évaluation est continue tout au long du cycle et celui-ci se termine par un examen de fin de cycle qui délivre le Certificat de Fin d'Etudes Musicales. L'étudiant présentera également un projet interdisciplinaire, réalisé avec la collaboration d'un ou plusieurs élèves du département danse, théâtre ou arts du cirque.

EXCELLENCE AMATEUR

Accessible sur concours ou de manière directe pour les élèves ayant obtenu un CFEM mention Très Bien, ce cycle de perfectionnement amateur permet aux étudiants ne se destinant pas à une carrière professionnelle de continuer à bénéficier d'une formation au sein du C.N.R. Un cours individuel est dispensé durant une heure par semaine. La durée de ce cycle est de une à trois années et permet l'obtention du Prix d'Excellence Amateur.



CYCLE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL

Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation, par la dispense d'un cours hebdomadaire d'une heure et quart. La musique de chambre est une pratique obligatoire dans ce cursus.

L'accès à ce cycle dont la durée est comprise entre une et trois années, est réservé aux élèves dont les compétences, dans la discipline dominante choisie, ont été vérifiées à l'issue d'épreuves sélectives. Ce concours d'entrée, qui se déroule en mai et en octobre de chaque année, est composé d'un programme libre mais varié et d'un entretien avec le jury.

Le diplôme terminal, le Diplôme d'Etudes Musicales, est constitué d'Unités de Valeur capitalisables :

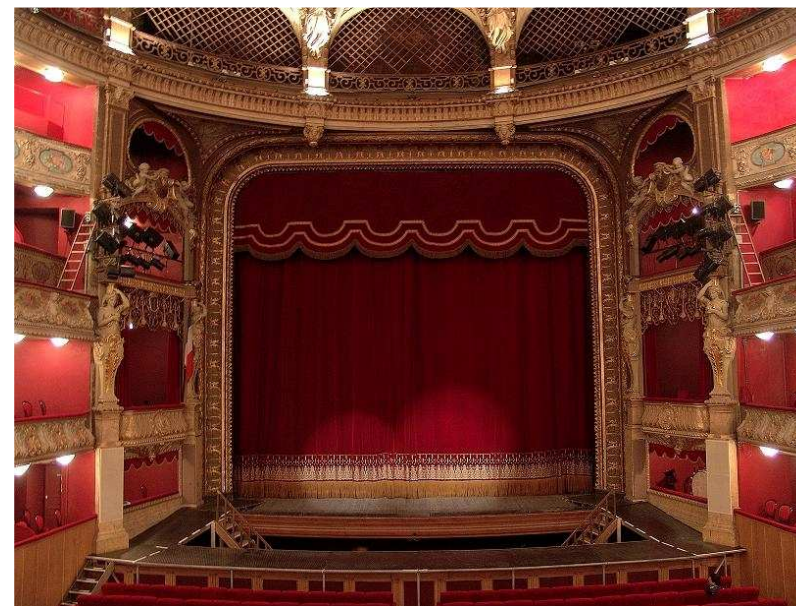
- > UV mention TB de chant
- > UV de Formation Musicale (BEM)
- > UV de musique de chambre (CFEM)
- > UV d'érudition musicale (Cycle 1 de culture Identifié comme « repères chronologiques »)
- > UV de pratique collective : participation aux ensembles vocaux ou aux projets du C.N.R.

Un programme composé d'œuvres libres d'époques, de langues et de styles différents, (dont certaines écrites après 1930) constitue l'examen de l'UV de la dominante.

QUATRIEME CYCLE DE PERFECTIONNEMENT OU LICENCE ARTS ET SPECTACLES

Le Conservatoire National de Région de Toulon Provence Méditerranée a créé un 4^{ème} cycle d'enseignement supérieur spécialisé, intitulé licence « Arts et Spectacles » option Musique, Arts Chorégraphiques ou Théâtre. Couplée avec une des licences universitaires à vocation artistique en cours d'habilitation, l'obtention de la licence « Arts et spectacles » permettra à l'étudiant inscrit au C.N.R. et à l'Université d'obtenir un diplôme de niveau bac + 3.

Les enseignements suivis par l'étudiant(e) au C.N.R. seront pris en compte à 30 voire 50 % par l'université suivant la licence choisie.



Licences n°1-1001975 et 2-1001976 -
Imprimé à 600 exemplaires par COPITEC.
Conception CNR TPM- MJ 4 juin 2008



Ne pas jeter sur la voie publique

RENSEIGNEMENTS www.cnr-tpm.fr

☎ 04.94.93.34.(..)

CARQUEIRANNE (71)

LA GARDE (61)

HYERES (77)

OLLIOULES (11)

LE PRADET (66)

LE REVEST LES EAUX (16)

SAINT MANDRIER-SUR-MER (36)

LA SEYNE-SUR-MER (44)

SIX-FOURS-LES-PLAGES (46)

TOULON (56)

LA VALETTE-DU-VAR (31)

QUELS PARCOURS ?

DEBUTANTS ET NON-DEBUTANTS

à partir de quinze ans

PARCOURS APPROFONDI :

CYCLE 1

durée : 4 ans

CYCLE 2

durée : 4 ans

CYCLE 3 ANNEE PROBATOIRE

durée : 1 an

CYCLE 3 COURT

durée : 1 à 2 ans

CYCLE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL

durée : 1 à 3 ans

PARCOURS ADOS/ADULTES

durée : 3 ans

ATELIER DE TECHNIQUE VOCALE

durée : 3 ans

CYCLE 1

Premier temps d'une formation plus longue, il peut être aussi une fin en soi ou encore le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.

Les objectifs de ce cycle sont d'éveiller les motivations, la curiosité musicale, le goût pour l'interprétation et pour l'invention et d'acquérir des bases musicales grâce à un dosage harmonieux entre l'oralité (écoute, mémoire...) et le maniement du langage écrit; l'amorce de savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs.

L'âge minimum d'entrée dans le cycle est de quinze ans et sa durée entre trois et cinq ans.

Il est composé d'un cours individuel de trente minutes hebdomadaires et d'un cours de formation musicale de une heure trente. L'accès des élèves à un chœur est vivement conseillé.

L'évaluation est continue tout au long du cycle et celui-ci se termine par un examen de fin de cycle (composé d'un programme au choix) qui donne un accès direct en 2^{ème} cycle.

CYCLE 2

Le deuxième cycle prolonge et approfondit les acquis du premier cycle en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale.

Les objectifs de ce cycle sont d'acquérir des méthodes de travail personnel, favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, à travers l'appropriation des savoirs transmis. Il permet au jeune musicien d'évoluer dans les différents langages musicaux et de développer des démarches analytiques ; d'aborder des répertoires diversifiés en faisant une synthèse entre écoute, aisance corporelle, sens musical.

La durée de ce cycle est comprise entre trois et cinq ans.

Il est composé d'un cours individuel de quarante-cinq minutes hebdomadaires, d'un cours de formation musicale de une heure trente à deux heures selon le niveau et d'une pratique d'ensemble au choix parmi les chœurs, la musique de chambre ou l'atelier de chant baroque, sous réserve de l'accord des professeurs concernés. Le cours de culture musicale est vivement conseillé.

L'évaluation est continue tout au long du cycle et celui-ci se termine par un examen de fin de cycle (composé d'un programme au choix) qui délivre le Brevet d'Etudes Musicales et donne un accès direct en 3^{ème} cycle année probatoire

PARCOURS ADOS/ADULTES

Ce parcours, mis en place au C.N.R. de Toulon Provence Méditerranée dès sa création, permet d'acquérir des éléments techniques de base, de se remettre à niveau et de progresser, d'acquérir ou d'enrichir des connaissances artistiques et culturelles. Ses objectifs sont les suivants : la réalisation d'un projet personnel défini sur trois ans, l'acquisition d'une autonomie relative et la participation à la vie et aux événements de l'établissement.

A l'issue de la durée totale dans le parcours, les élèves peuvent se porter candidats pour la mise en oeuvre d'un nouveau projet.

Le contenu est celui des cours suivis en corrélation avec le projet de l'élève.

L'apprentissage par l'appartenance à un groupe favorisant les pratiques collectives et les échanges (une heure pour trois à quatre élèves), il autorise le seul cours individuel à titre exceptionnel et circonstancié (quinze à vingt minutes de cours).

L'évaluation est celle conjointement faite par le professeur de la dominante artistique et le responsable du site. Elle est à minima annuelle.

ATELIER DE TECHNIQUE VOCALE

Cet atelier collectif permet à tout mélomane d'acquérir les bases de technique vocale, en complément par exemple de la pratique d'un atelier de chant choral.

Sa durée est de une année, renouvelable une fois, après un test (programme libre et entretien).

Les cours sont collectifs, en groupes de 6 à 12 élèves durant une heure.

COMMENT ENTRER ?

Pour les débutants : stage de trois semaines en septembre puis test centralisé. A l'issue de ce test, un site et un enseignant seront proposés au candidat. Programme : un air ou une mélodie au choix.

Pour les non-débutants : sur concours d'entrée pour les cycles 1, 2 et 3 en septembre, après trois semaines de stage. Programme : pour le cycle 1, un air ou une mélodie au choix ; pour le cycle 2, deux oeuvres au choix (air, mélodie ou lied) dans deux langues différentes; pour le cycle 3, trois oeuvres au choix (air, mélodie ou lied) dans trois langues différentes

Concours d'entrée en Cycle d'Enseignement Professionnel Initial ou en 4^{ème} cycle : ayant lieu en octobre de chaque année scolaire, ce concours d'entrée est composé d'un programme d'une durée de 20 minutes maximum composé de quatre oeuvres au choix d'époques, de styles et de langues différents, ainsi qu'un entretien avec le jury.

Dans chaque discipline la première année au C.N.R, quel que soit le niveau, est une année d'observation.

A l'issue de l'année d'observation, l'admission est prononcée après avis favorable du professeur et de la Direction. Dans le cas contraire, l'élève est soit orienté vers un autre parcours, une autre discipline, soit radié du C.N.R.

Pour les nouveaux élèves débutants (à partir de 15 ans) : TEST

Pour les nouveaux élèves non-débutants jusqu'au 3^{ème} cycle court : CONCOURS

L'entrée dans cette discipline est assujettie à un stage composé de trois cours avec un enseignant du CNR suivi d'un test selon le calendrier suivant :

du 25 août au 5 septembre 2008 de 9h à 12h et de 14h à 18h	Inscription au test/concours auprès du site correspondant à la commune de résidence (site de rattachement)
lundi 15 septembre 2008 à 14h	Affichage (sur le site d'inscription) du nom de l'enseignant qui préparera l'élève
du 23 au 26 septembre 2008	Rencontre avec l'enseignant pour le choix de l'horaire du stage
du 29 septembre au 17 octobre 2008	Stage
lundi 6 octobre 2008, 14h	Affichage de l'ordre de passage du concours d'entrée
mardi 21 octobre 2008	Test final pour les élèves débutants/ concours pour les élèves non débutants
mercredi 22 octobre 2008 à 14h	Affichage des résultats (niveau, site et enseignant)
avant le 25 octobre 2008	En cas de réussite, régularisation administrative : inscription pour l'année scolaire auprès du site de rattachement

Pour les nouveaux élèves candidats au concours d'entrée en CEPI, en DEM en cours d'emploi et en 4^{ème} cycle/Perfectionnement :

du 25 août au 5 septembre 2008 de 9h à 12h et de 14h à 18h	Inscription au concours auprès du site correspondant à la commune de résidence (site de rattachement)
samedi 6 septembre 2008, 14h30	Test progressif de Formation Musicale (ne concerne pas les élèves déjà inscrits au CNR en FM ou les élèves détenteurs d'un CFEM de FM d'un CNR/CRR ou d'une EN/CRD)
mardi 9 septembre, 14h	Résultats du test progressif de Formation Musicale
lundi 6 octobre 2008, 14h	Affichage de l'ordre de passage du concours d'entrée
mardi 21 octobre 2008	Concours d'entrée
mercredi 22 octobre 2008, 14h	Affichage des résultats

Pour tous les élèves :

Mercredi 10 septembre 2008	Choix de l'horaire de Formation Musicale lettres du nom de famille de A à F
Jeudi 11 septembre 2008	Choix de l'horaire de Formation Musicale lettres du nom de famille de G à M
vendredi 12 septembre 2008	Choix de l'horaire de Formation Musicale lettres du nom de famille de N à Z
du 15 au 20 septembre 2008	Rencontre professeurs d'instrument et choix de l'horaire de cours
Lundi 22 septembre 2008	Reprise des cours

Tous les affichages sont consultables dans chacun des onze sites du C.N.R. et sur le portail Internet à l'adresse suivante : www.cnr-tpm.fr